



SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)

GUIDE SYNDICAL

Syndicat du soutien scolaire du Chemin-du-Roy (CSN)
946, rue Saint-Paul, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
Téléphone : (819) 373-5473 Télécopie : (819) 373-2486
Courrier interne : École Saint-Paul
Courrier électronique : soutiencsn@csduroy.qc.ca

Site web : www.soutienduroy.ca





SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE
Chemin-du-Roy (CSN)

Bonjour,

Le syndicat du soutien scolaire Chemin-du-Roy existe depuis juin 1998. Il est issu de la fusion des anciennes commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques. C'est à cette époque que le gouvernement a obligé les 5 anciennes commissions scolaires de notre région à se fusionner en une seule et nouvelle, soit la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

Nous mettons à votre disposition ce guide de référence. Vous y trouverez les structures de nos instances locales ainsi que les coordonnées des officiers élus au comité exécutif et des délégués élus au conseil syndical. Il y a aussi des références et des liens Internet qui pourraient vous être utiles sur plusieurs aspects de votre vie professionnelle.

Que vous déteniez un statut de personne salariée régulière, temporaire ou assujettie au chapitre 10 de la convention collective, que vous soyez un jeune ou un ancien membre, ce guide vous sera toujours très utile.

Il est disponible en version informatique et vous pouvez vous le procurer en appelant au bureau du syndicat.

Bonne lecture,

A handwritten signature in black ink that reads 'Gabrielle Messier'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Gabrielle Messier, présidente
pour le comité exécutif

Pour les nouvelles personnes salariées

Bienvenue

Depuis votre première journée de travail à la commission scolaire, vos conditions de travail ainsi que vos conditions salariales sont régies par la convention collective du soutien scolaire CSN. Nous sommes environ 1000 personnes salariées de soutien à travailler dans les 70 établissements de la commission scolaire du Chemin-du-Roy, sur un territoire s'étendant de Maskinongé à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

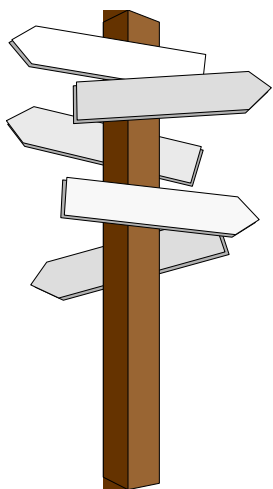
Afin de compléter votre dossier et être en mesure de bien défendre vos intérêts, il est primordial que vous fassiez parvenir à votre syndicat votre curriculum vitae, vos attestations d'études et, s'il y a lieu, vos attestations de travail antérieur (en nombre d'heures). Ces documents sont essentiels pour déterminer à quel échelon salarial vous devez être payé. D'ailleurs, vous devez toujours fournir au syndicat les mêmes documents qu'à l'employeur afin de garder votre dossier à jour. Vous prendrez ainsi la bonne habitude de garder le contact avec votre syndicat.

Une autre bonne habitude à prendre est d'assister aux assemblées générales. Par le biais du courrier interne, une convocation est envoyée à chaque personne dans les différents établissements et ce, quelques semaines précédant la tenue de l'assemblée générale.






Votre syndicat publie régulièrement un journal syndical intitulé *Le Courrier du Roy*. Chaque numéro est envoyé dans les milieux de travail à raison d'une copie par personne et contient une foule de renseignements utiles.

Bienvenue parmi nous

Pour les nouvelles personnes salariées, il existe une trousse d'accueil qui contient en plus les éléments suivants:



**Ne cherchez plus
par quatre chemins,
tout est là !**

| | |
|---|---|
|  | La convention collective qui régit tous vos droits et obligations concernant vos conditions de travail ainsi que les modalités de la liste de priorité d'embauche (disponible seulement sur notre site web) |
|  | Le plan de classification décrivant les tâches de chacune des classes d'emplois couverte par notre convention collective. Liste des classes d'emplois dans notre commission scolaire |
|  | Les statuts et règlements du syndicat |
|  | Le dernier numéro du journal syndical «Le Courrier du Roy» |
|  | Le dernier rapport annuel du syndicat |

En faire la demande au bureau du syndicat au (819) 373-5473



La convention collective, comment la consulter

Votre convention est divisée en onze (11) chapitres et trente-et-une (31) annexes. Chaque chapitre est subdivisé en articles puis en clauses. Pour la consulter, il faut, premièrement, se référer à la table des matières pour trouver dans quel chapitre ainsi que dans quel article on traite de ce qui vous intéresse. Ça sauve beaucoup de temps et de recherches inutiles. Tous les chapitres ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les personnes salariées. Vous devez connaître votre statut d'employé. Il peut s'agir du statut de régulier, de celui qu'on appelle communément « chapitre 10 » ou, finalement, de celui de temporaire.

Une personne salariée est **régulière** (article 1-2.19, page 3) lorsqu'elle a été embauchée par la commission et qu'elle travaille de façon régulière sur un poste. Ses droits, avantages et obligations sont couverts par tous les chapitres de la convention.

Le **chapitre 10** de la convention s'applique à la personne salariée qui travaille dans le cadre des cours d'éducation des adultes ou de formation professionnelle (article 10-1.00, page 135), et aux personnes salariées surveillantes d'élèves qui travaillent quinze (15) heures ou moins par semaine (article 10-2.00, page 138). Ce chapitre s'applique aussi à une personne salariée temporaire qui est affectée à un remplacement dans un de ces types d'emplois. Leurs droits, avantages et obligations sont ceux énumérés aux pages mentionnées plus haut selon le type d'emploi qu'elle occupe.

Finalement, une personne salariée qui effectue un remplacement ou qui travaille dans le cadre d'un surcroît de travail est **temporaire** et ses droits, avantages et obligations sont ceux cités à l'article 2-1.01 B 1) ou 2) ou 3) aux pages 6, 7 et 8 de la convention collective. Les personnes élues au comité exécutif et au conseil syndical sont là pour répondre à vos interrogations et recevoir vos commentaires. N'hésitez donc pas à nous appeler.

Bonne lecture !

Structure de notre syndicat

COMITÉ EXÉCUTIF

Secrétariat¹

Présidence¹

Trésorerie¹

¹Élection en octobre des années paires par l'ensemble des membres

Vice
Présidence²

Vice
présidence²

Vice
présidence²

²Élection en octobre des années impaires par l'ensemble des membres

CONSEIL SYNDICAL

Secteur
Soutien
Administratif

3 personnes³

Secteur
Soutien
Manuel

3 personnes³

Secteur
Soutien
Adaptation
scolaire

3 personnes³

Secteur
Soutien
Service de
garde

3 personnes³

³Élection en février des années paires et ce par les membres du secteur concerné

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale se compose de tous les membres en règle du syndicat qui sont présents à l'assemblée. Le quorum est égal aux membres présents à l'assemblée générale.

ASSEMBLÉE DE SECTEUR

Cette assemblée se compose de tous les membres en règle du secteur d'emplois (général, adaptation scolaire, services de garde, ou d'une classe d'emplois). Le quorum est égal aux membres présents à cette rencontre.

LES ÉLUS AU COMITÉ EXÉCUTIF

| | | |
|---|--|--|
| Trésorerie Cynthia Lemay Technicienne en service de garde Ste-Catherine / St-Dom. | Présidence Gabrielle Messier Éducatrice, cl. princ Service de garde De la Source | Secrétariat Odette Brûlé Technicienne en informatique Service informatique |
| Vice Présidence Pascale Dufresne Technicienne interprète Louis-de-France | Vice Présidence Martine Gervais Technicienne en édu. spéc. P'tit bonheur | Vice Présidence Luc Pellerin Technicien en édu. Spéc, Marie-Leneuf |

LES ÉLUS AU CONSEIL SYNDICAL

| Secteur soutien manuel | Secteur administratif | Secteur adaptation scolaire | Secteur service de garde |
|---|---|---|--|
| Guy Lebrun Ouvrier cert. d'entretien École sec. Chavigny | Alain Martel Magasinier cl. 1 CFP. Qualitech | Caroline Bellot Technicienne en édu. Spéc École Marie-Leneuf | Mélanie Bellerive Éducatrice Service de garde Alternative St- Sacrement |
| Robert Gauthier Menuisier Ressources matérielles | Manon Théroux Tech. en informatique Service informatique | Diane Parent Technicienne en édu. Spéc Édifice Mgr Comtois | Annie Laflamme Tech en SDG Service de garde Notre-Dame-du- Rosaire |
| Pierre Yves Richard Ouvrier cert. d'entretien à Qualitech | Manon Deschenes Tech. en Travaux prat. Estacades | Bianka Laurencelle Technicienne en édu. Spéc École St-Pie X | Amélie R. Désilets Educatrice Service de garde École Éducation internationale |

LES ÉLUS AU COMITÉ DE VÉRIFICATION

| | |
|---------------------|---|
| Personnes déléguées | Paul St-Amant Tech en éducation spécialisée à Chavigny Simon Adams Éduc. SDG La Belle Étoile |
| Personne substitut | Yannick Duchesne Opér. en informatique au Service informatique |

LES ÉLUS AU COMITÉ SERVICE DE GARDE

Vice-présidence responsable du dossier : Cynthia Lemay

| | | |
|---|--|---|
| Personnes éducatrices Dominique A. Montembeault Mélanie Bellerive | Personne technicienne Catherine Rivard | Autre personne du secteur SDG Claire Lafleur |
|---|--|---|

LES STRUCTURES DE SOLIDARITÉ DE LA CENTRALE CSN

CONFÉDÉRATION

2585 syndicats, dont le vôtre qui forment la **Confédération CSN** : 300 000 membres, regroupés principalement au Québec dont **vous**

FÉDÉRATIONS

8 fédérations, dont la vôtre, la Fédération des employés et employées des services publics, la **FEESP**.

Les fédérations ont la responsabilité des dossiers suivants :

- ◆ Négociation
- ◆ Application des conventions collectives
- ◆ Formation
- ◆ Solidarité sectorielle

CONSEILS CENTRAUX

13 conseils centraux, dont celui du **Cœur-du-Québec**, qui représentent la CSN en région et dont les responsabilités sont:

- ◆ Le développement local et régional
- ◆ Formation
- ◆ Information
- ◆ Santé-sécurité
- ◆ Solidarité régionale
- ◆ Soutien aux luttes
- ◆ Condition féminine
- ◆ Organisation

Liens Internet utiles

| La CSN | |
|----------------------|---|
| La centrale | http://www.csn.qc.ca |
| Bulletins juridiques | http://www.csn.qc.ca/Bulletinsjuridiques |
| Fondaction | http://www.fondaction.com/epargne/formulaires.php |
| Condition féminine | http://www.csn.qc.ca/CondFem/ConditionFeminine.html |
| FEESP | <p>Le site : http://www.feesp.csn.qc.ca/cmsFrameMain.aspx?Lang=FR&ParentID=FEEESP</p> <p>Le secteur scolaire : http://www.feesp.csn.qc.ca/cmsFrameMain.aspx?Lang=FR&ParentID=8</p> |
| Le Conseil central | http://www.cccq.csn.qc.ca |

La convention collective 2005-2010

| | |
|----------------------------------|--|
| La convention collective | http://www.cpn.gouv.qc.ca/cpnfc/Files/150/FEESP_CSN_CC_version_a dm.pdf |
| Le plan de classification | http://www.cpn.gouv.qc.ca/cpnfc/Files/213/PLAN_CLASS_SOUTIEN_20 06_CPNCf_off.pdf http://www.cpn.gouv.qc.ca/cpnfc/Files/213/guideadministratif(mai2000).p df |

Assurances collectives

| | |
|------------|---|
| SSQ | http://www.ssq.ca/fr/index.asp 1-800-380-2588 |
|------------|---|

Commission scolaire Chemin-du-Roy

| | |
|-------------------------------|--|
| La commission scolaire | Le site http://www.csduroy.qc.ca/rens_gene/ |
| | politiques et règlements : http://www.csduroy.qc.ca/administration1/politiques_reglements/ |

Le Gouvernement du Québec

| | |
|-------------------------------------|---|
| Droits parentaux RQAP | http://www.rqap.gouv.qc.ca/ |
| Santé et sécurité au travail | Le site : http://www.csst.qc.ca |
| | la loi les règlements : http://www.csst.qc.ca/portail/fr/lois_politiques |
| Publications Québec | http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php |
| Code du travail | http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharg e.php?type=2&file=/C_27/C27.htm |
| Normes du travail | http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharg e.php?type=2&file=/N_1_1/N1_1.html |
| Retraite | http://www.carra.gouv.qc.ca/index.htm CARRA : 1-800-463-5533 |

Le Gouvernement du Canada

| | |
|-------------------------|---|
| Assurance emploi | Le site http://www100.hrdc-drhc.gc.ca/ae-ei/dem-app/french/home2.html |
| | Présenter une demande : http://www.rhdsc.gc.ca/fr/ae/demande/presenter_une_demande.shtml |

À propos de Fondation

Créé en 1996, Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, fait partie d'un réseau d'institutions mises sur pied à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux. L'épargne collective et l'investissement en constituent les deux grands volets d'activité. Tout en facilitant l'accès à l'épargne-retraite des travailleuses, des travailleurs et de la population en général, le Fonds contribue à maintenir ou créer des emplois et à stimuler l'économie du Québec en investissant au moins 60 % de son actif net moyen de l'année précédente dans les entreprises québécoises. Afin de stabiliser les revenus du Fonds, l'autre partie de l'actif est investie, entre autres, sous forme de titres à revenu fixe émis par des entreprises ou des institutions québécoises et canadiennes.

Modes de souscription

- **Par retenue sur le salaire**

Il est possible, lorsqu'offert par l'employeur, de [souscrire au moyen d'un montant fixe](#) par période de paie, par heure de travail ou en pourcentage du salaire. Il peut permettre à l'actionnaire de bénéficier à chaque paie de la réduction d'impôt correspondante.

- **Par virement bancaire**

Il est possible d'effectuer une souscription en ligne, par téléphone ou par Internet, par le biais des solutions en ligne de paiement de facture de Desjardins et des principales institutions financières.

Les membres d'une caisse Desjardins peuvent aussi effectuer des souscriptions au comptoir ou dans les guichets automatiques d'une institution Desjardins.

C'est simple, facile, rapide et sécuritaire. Pour connaître la marche à suivre, contactez le service des relations avec les actionnaires en composant le 1 800 253-6665.

- **En un ou plusieurs versements**

Il est possible de souscrire un montant forfaitaire à Fondation et de payer en un seul ou en plusieurs versements.

- **Par retraits préautorisés**

Vous pouvez également souscrire par versements périodiques au moyen de retraits préautorisés auprès d'une caisse d'économie ou de toute autre institution financière.

Pour information, communiquez avec le bureau du syndicat au **819-373-5473** et Cynthia Lemay, représentante de Fondation entrera en contact avec vous.

Territoire

Pour faciliter la vie syndicale dans un aussi grand territoire, ce dernier est divisé en quatre secteurs :

Secteur Ouest : Louiseville et ses environs (de Maskinongé à Yamachiche)

Secteur centre Ouest : Trois-Rivières-Ouest et ses environs (de Pointe-du-Lac à Saint-Étienne-des-Grès)

Secteur Centre : Trois-Rivières

Secteur Est : Cap-de-la-Madeleine et ses environs (de Saint-Louis-de-France à Sainte-Anne-de-la Pérade)

